

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 20 avril 2026 à 20 h 00 sous la présidence de Luc Gilbert, maire.

Sont présents : Martin Simard, conseiller siège numéro 1
Hélène Simard, conseillère siège numéro 2
François Anctil, conseiller siège numéro 4
Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5
Alain Gauthier, conseiller siège numéro 6

Est absent : Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ; ⁽⁵⁰²⁶⁾
3. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 3.1. Embauche d'un coordonnateur des travaux publics ; ⁽⁵⁰²⁷⁾
4. PÉRIODE DE QUESTIONS ;
5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire

Le président d'assemblée constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

26-04-5026

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

26-04-5027

Embauche d'un coordonnateur des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a des besoins en main-d'œuvre et en coordination au sein du service des travaux publics ;
CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à un processus de recrutement afin de combler le poste de coordonnateur des travaux publics ;
CONSIDÉRANT QUE la firme LAYRAN Services Conseils a accompagné la Municipalité dans le processus d'analyse des candidatures et de sélection ;
CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu répond aux exigences du poste ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, le conseiller François Anctil ayant signifié son désaccord.

QUE la Municipalité des Bergeronnes procède à l'embauche de Daniel Lapointe à titre de coordonnateur des travaux publics ;



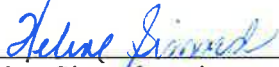
QUE les conditions de travail soient établies conformément à la convention collective en vigueur et aux politiques applicables de la Municipalité.;

QUE la date d'entrée en fonction soit fixée au 22 avril 2026.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Simard demande la levée de la séance. Le président d'assemblée déclare la séance close à 20 h 05.



Hélène Simard, mairesse suppléante



Nicole Maltais

Directrice générale et greffière-trésorière

